

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2024**

N°2024-11-1

Date de convocation : 30/10/2024

Date d'affichage : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 + 3 pouvoirs

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à Cédric MANCINI, Mme ANTON Dorothée pouvoir à Sophie DUPAYRAT, M. RUEZ Quentin pouvoir à Fabien POTIN

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire introduit le sujet, puis laisse la parole à Madame Véronique BESSARD, secrétaire générale, qui a élaboré le sujet de PCS, et soumet au Conseil Municipal les divers documents relatifs à l'information sur les risques majeurs (DICRIM) et présente l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune,

Ce plan communal de Sauvegarde a pour objectifs de :

- doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs,
- d'identifier les risques majeurs,
- d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes,
- de prévoir les modalités d'activation du PCS et l'ouverture d'un Poste de commandement communale ou cellule de crise,
- de prévoir de mettre à jour ce PCS

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer pour valider les principes de fonctionnement de ce PCS dont le sommaire est rappelé ci-après.

Le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 précise de son côté que le plan de sauvegarde est adapté aux moyens dont la commune dispose. Il constitue une organisation globale de gestion des événements adaptée à leur nature, à leur ampleur et à leur évolution.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 001-210103834-20241104-2024111-DE

S/LO

Code Général des Collectivités Territoriales – art L.2212-4

En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L.2212-2, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'Etat du Département de l'Ain et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites.

Code général des Collectivités Territoriales – art L.2212-2

Du fait de ses pouvoirs de police, le maire se doit d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et ses articles L 731-3, L731-4 et R 731-1 à R 731-8 relatifs aux plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'événements majeurs.

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté et joint à la présente délibération
- Approuve l'arrêté du Maire portant création du PCS et charge Monsieur le Maire de la diffusé auprès des services concernés
- DIT que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application
- DIT que sera mis à la disposition du public le DICRIM qui fera l'objet d'une communication adaptée
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'AIN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 13/11/2024
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2024**

N°2024-11-4

Date de convocation : 30/10/2024

Date d'affichage : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 + 3 pouvoirs

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à Cédric MANCINI, Mme ANTON Dorothee pouvoir à Sophie DUPAYRAT, M. RUEZ Quentin pouvoir à Fabien POTIN

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothee~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Information complémentaire au tableau des emplois de la commune

Monsieur le Maire fait référence à la loi n°2023-1380 du 30/12/2023, visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants en le nommant secrétaire générale.

Madame Véronique BESSARD, secrétaire de mairie rentre dans ce cadre, et informe qu'il a pris un arrêté dans ce sens avec un effet rétroactif en date du 1^{er} janvier 2024.

Informe qu'il faut le mentionner dans le tableau des emplois permanents de la commune :

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal modifie à l'unanimité, le tableau des emplois de la commune comme indiqué ci-après :

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 001-210103834-20241104-20241104-DE

SLOW

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES						DATES
ADMINISTRATIFS	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	CREATION POSTES
grade : administratif						
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie générale	B	1			30H	08/11/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere classe assurant les fonctions de secrétaire de mairie générale à la date du 1 ^{er} Janvier 2024	C	1	1		30H	20/04/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C	1	1		30H	11/07/2022
SOCIAL	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : ATSEM						
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : adjoint technique principal						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	1	1	35H		29/09/1992
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	C	1	1	35H		01/09/2006
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	35H		01/04/2023
grade : adjoint technique						
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe	C	1	1		23H	08/07/2005
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe 19h annualisé 14h57	C	1	1		14H57	28/08/2018
ADJOINT TECHNIQUE 25H annualisé 19h41 mise à disposition du centre de loisirs pour 15h45	C	1	1		19H41	07/07/2021

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 001-210103834-20241104-20241104-DE

SLOW

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS						DATE DE CREATION
ADMINISTRATIF	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	POSTES
grade : administratif						
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1		25H30	24/04/2023
ANIMATION	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : Animateur						
ANIMATEUR	B					01/01/2023
ANIMATEUR 4h annualisé	C	1	1		3H09	01/09/2022
ANIMATEUR 32H annualisé	C	1	1		25H12	01/09/2022
ANIMATEUR	C	1	1		15H40	26/08/2024
EMPLOIS PERMANENTS SAISONNIER						
TECHNIQUE						
Grade : technique						
adjoint technique	C	1			1	08/07/2024
EMPLOIS NON PERMANENTS SAISONNIER						
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : technique						
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1		20H	01/07/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Le Maire, **Cédric MANCINI**



Signé par : Cédric MANCINI
 Date : 08/11/2024
 Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2024**

N°2024-11-06

Date de convocation : 30/10/2024

Date d'affichage : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 + 3 pouvoirs

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à Cédric MANCINI, Mme ANTON Dorothée pouvoir à Sophie DUPAYRAT, M. RUEZ Quentin pouvoir à Fabien POTIN

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE
APPROBATION DU PROJET PRESENTE ET SOLLICITANT LE CONCOURS FINANCIER DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DANS LE CADRE DES CHEMINEMENTS
DOUX**

Monsieur le maire rappelle le projet de l'aménagement des cheminements doux et précise que ces travaux portent sur 4 axes de la commune :

- de la route de Saint André le Bouchoux au Cimetière à hauteur de la rue des Oliviers, de la route de Etangs de la caserne des pompiers à hauteur de la place Louis Jourdan, du Pont Rouge à hauteur de l'Eglise, de la RD 83 Rue de la Cressonnière à hauteur du Restaurant le Duverger.

Ce projet a pour objectif de permettre une circulation sécurisée des piétons et des cyclistes de part et d'autre du village, et joignant les circuits pédestres existants.

Rappelle qu'une convention a été passée avec l'agence Ingénierie de l'Ain, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Informe du coût de ces travaux qui s'évalue à **1 025 800.00 HT soit 1 230 960.00 TTC.**

Fait part que la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre du concours transitoire écologique finance à hauteur de **30% du restant à charge communal**, 15% pour les projets de constructions neuves (RE 2020) et un bonus sous condition de 10%
Montant plafond du projet HT 1 000 000€ soit une aide maximale de 400 000€

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

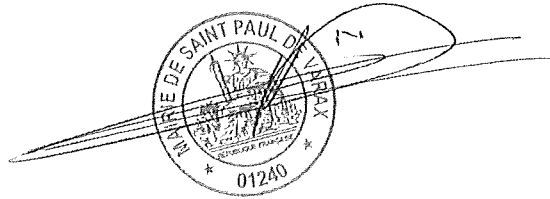
ID : 001-210103834-20241104-20241106-DE

S'LO

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter la Communauté de Communes de la Dombes, pour l'obtention de cette subvention.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire dans le cadre de ce fonds de concours transition écologique, pour l'obtention d'une subvention attribuée par la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 08/11/2024
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2024**

N°2024-11-07

Date de convocation : 30/10/2024

Date d'affichage : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 + 3 pouvoirs

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à Cédric MANCINI, Mme ANTON Dorothée pouvoir à Sophie DUPAYRAT, M. RUEZ Quentin pouvoir à Fabien POTIN

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS auprès des différents organismes de l'Etat
dans le cadre des cheminements doux**

Monsieur le maire rappelle le projet de l'aménagement des cheminements doux et précise que ces travaux portent sur 4 axes de la commune :

- de la route de Saint André le Bouchoux au Cimetière à hauteur de la rue des Oliviers, de la route de Etangs de la caserne des pompiers à hauteur de la place Louis Jourdan, du Pont Rouge à hauteur de l'Eglise, de la RD 83 Rue de la Cressonnière à hauteur du Restaurant le Duverger.

Ce projet à pour objectif de permettre une circulation sécurisée des piétons et des cyclistes de part et d'autre du village, et joignant les circuits pédestres existants.

Rappelle qu'une convention a été passée avec l'agence Ingénierie de l'Ain, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Informe du coût de ces travaux qui s'évalue à 1 025 800.00 HT soit 1 230 960.00 TTC.

Rappelle que la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre du concours transitoire écologique finance à hauteur de **30% du restant à charge communal.**

Informe que ce projet peut prétendre à d'autres subventions de la part, de la Région, du Département de l'AIN et de la Préfecture de l'Ain dans le cadre de la DETR et de l'Etat dans le cadre du Plan Vélo.

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 001-210103834-20241104-20241107-DE

SLOW

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter les différents organismes de l'Etat, pour l'obtention de subventions.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire d'obtenir des subventions auprès des différents organismes de l'Etat, dans le cadre des cheminements doux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Maire, **Cédric MANCINI**



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 08/11/2024
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2024**

N°2024-11-08

Date de convocation : 30/10/2024

Date d'affichage : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 + 3 pouvoirs

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à Cédric MANCINI, Mme ANTON Dorothée pouvoir à Sophie DUPAYRAT, M. RUEZ Quentin pouvoir à Fabien POTIN

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : PASSATION D UN MARCHE dans le cadre des cheminements doux

Monsieur le maire rappelle le projet de l'aménagement des cheminements doux et précise que ces travaux portent sur 4 axes de la commune :

- de la route de Saint André le Bouchoux au Cimetière à hauteur de la rue des Oliviers, de la route de Etangs de la caserne des pompiers à hauteur de la place Louis Jourdan, du Pont Rouge à hauteur de l'Eglise, de la RD 83 Rue de la Cressonnière à hauteur du Restaurant le Duverger.

Ce projet à pour objectif de permettre une circulation sécurisée des piétons et des cyclistes de part et d'autre du village, et joignant les circuits pédestres existants.

Rappelle qu'une convention a été passée avec l'agence Ingénierie de l'Ain, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Informe du coût de ces travaux qui s'évalue à 1 025 800.00 HT soit 1 230 960.00 TTC.

Au vu du chiffrage, il demande au conseil municipal de lui autoriser à lancer le marché dans le cadre de ces travaux, par le biais de l'Agence Ingénierie de l'Ain, chargé du dossier.

La commission d'appel d'offre sera convoquée pour l'ouverture des plis en tant voulu.

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

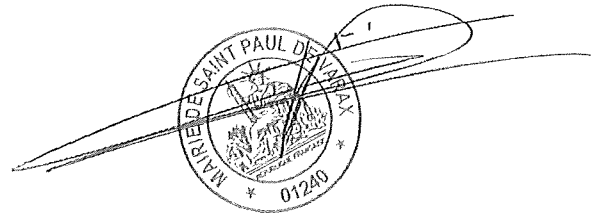
Publié le

ID : 001-210103834-20241104-20241108-DE

S/LO

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la passation d'un marché dans le cadre de travaux cheminement doux avec l'assistance de l'Agence Ingénierie de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 08/11/2024
Qualité : Maire